



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Côte d'Opale

*L'ESSENTIEL*

# COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Plus simple, plus large et plus protectrice  
pour un meilleur accès aux soins

La Complémentaire Santé Solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes.



€ ou 1€ par jour

Elle peut couvrir l'ensemble  
des personnes du foyer

## 3 conditions :

●  
Etre en situation  
régulière

●  
Résider en France  
depuis plus  
de 3 mois

●  
Les revenus ne doivent pas  
dépasser un plafond, il est  
variable selon le nombre  
de personnes du foyer

Vérifier que vous pouvez en bénéficier sur le simulateur  
disponible sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr)

## COMMENT VOUS AIDE-T-ELLE ?

Avec la Complémentaire Santé Solidaire, vous ne payez plus :



le médecin



le dentiste



l'infirmier



le kinési-  
thérapeute



l'hôpital



VOS  
médicaments

Et vous ne payez pas dans la plupart des cas :



vos prothèses  
dentaires



vos lunettes



vos prothèses  
auditives



vos dispositifs  
médicaux

**ATTENTION** : Le médecin ne peut pas vous demander de dépassement d'honoraires sauf si vous avez des demandes particulières, comme des visites à domicile non justifiées.

## EN PRATIQUE

### 3 possibilités pour faire votre demande :

- depuis votre Compte sur [ameli.fr](https://ameli.fr)  
[rubrique : Mes démarches > Faire une demande de Complémentaire Santé Solidaire]

- en prenant rendez-vous au **3646** Service gratuit + prix appel

- en remettant le Cerfa n°**S3711k** intégralement complété et signé, accompagné du ou des derniers avis d'imposition des membres du foyer,

**SANS bulletin de salaire ni justificatif de pension :**

- auprès des Agents d'Accueil
- par courriel : <https://depot.cpam-cotedopale.fr>
- par courrier postal : CPAM de la Côte d'Opale,

35 rue Descartes 62108 CALAIS CEDEX

### Une fois accordée :

- la CSS est valable 12 mois et renouvelable sur demande
- vous avez des tarifs sans dépassement chez les médecins et la plupart des autres professionnels de santé en présentant votre Carte Vitale lors de vos rendez-vous.

### Besoin d'aide ?

